

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

MODALITES DE VOTE POUR LES FAMILLES

Pour l'école DE LA GARE

la date du scrutin a été fixée au : **12 Octobre 2018**

de 8h30 à 12h30

VOUS POUVEZ VOTER :

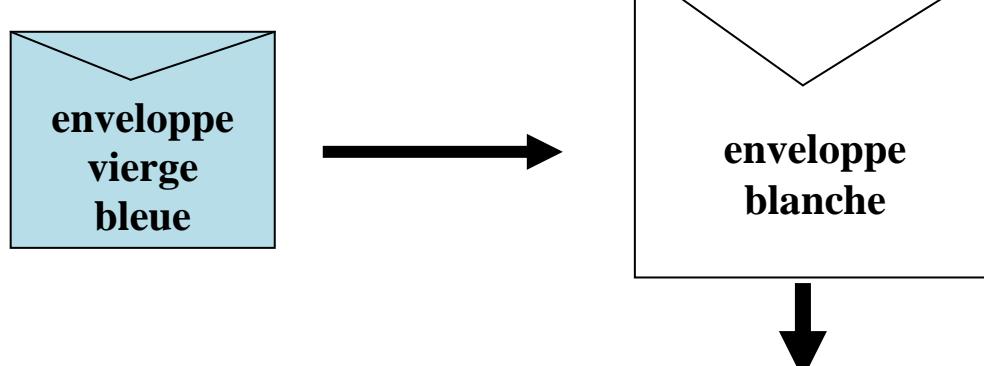
- 1) soit en vous rendant au bureau de vote aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus,
- 2) soit par l'intermédiaire de votre enfant qui le remettra à son enseignant(e), **(De préférence)**
- 3) soit par voie postale à l'adresse de l'école (Ecole de la Gare Av F.Mistral 13330 Pélissanne).

SI VOUS CHOISISSEZ DE VOTER PAR CORRESPONDANCE, (choix 2 ou 3) VOUS DEVEZ :

- 1) glisser votre bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge, dans une enveloppe **cachetée bleue** ne portant aucune marque distinctive.



- 2) insérer ensuite cette enveloppe dans une seconde enveloppe **cachetée** blanche sur laquelle sont inscrits :



au recto	au verso
<p>① l'adresse de l'école,</p> <p>② la mention « élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ».</p>	<p>① vos nom, prénom et adresse,</p> <p>② votre signature</p>

Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus ne pourra être pris en compte.

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.